

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 5 juin 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 5 juin 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Richard Lehoux.

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, et Carl Marcoux forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

100-06-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Rapport du comité de voirie
- 6- Période de questions
- 7- Correspondance
- 8- Listes des permis et certificats
- 9- Chèques et comptes
- 10- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de lotissement
- 11- Adoption du premier projet de règlement 2017-225 modifiant le règlement de lotissement
- 12- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage
- 13- Adoption du premier projet de règlement 2017-226 modifiant le règlement de zonage
- 14- Avis de motion – Règlement d'emprunt rue du Verger
- 15- Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlements 2017-220 et 2017-222
- 16- Embauche d'un adjoint au contremaître au service des travaux publics
- 17- Rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux
- 18- Lignage des rues
- 19- Réfection d'un segment du rang Bas-St-Thomas – Surveillance de chantier
- 20- Réfection d'un segment de la rue du Verger — Plan et devis
- 21- Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement des services route 216 (Est et Ouest)
- 22- Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire
- 23- Demande de dérogation mineure – Simon Marcoux
- 24- Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 25- Projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
- 26- Adoption des états financiers – OMH
- 27- Projet Oléoduc Énergie Est

- 28- Varia
- 29- Clôture de l'assemblée

101-06-17 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1er mai soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Rapport du comité de voirie

Le rapport de la tournée du comité de voirie est déposé. Monsieur Alain Gilbert répond aux questions des conseillers.

Correspondance

- Demande diverse – Corporation du chemin de l'Amitié

Listes des permis et certificats

Les listes des permis et certificats ont été déposées auprès des membres du conseil pour information.

102-06-17 Chèques et comptes

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 199 948,43 \$ et les achats au montant de 199 026,80 \$ soient approuvés.

103-06-17 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de lotissement

Avis de motion est donné par Shirley McInnes conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, modifiant le règlement de lotissement 2007-116 afin de définir la superficie et les dimensions minimales des emplacements pour la zone VIL-5. Le projet de règlement 2017-225 est déposé séance tenante pour adoption.

104-06-17 Adoption du premier projet de règlement 2017-225 modifiant le règlement de lotissement

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de lotissement portant le numéro 2007-116 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement # 2017-225 modifiant le règlement de lotissement 2007-116 soit et est adopté.

105-06-17 *Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage*

Avis de motion est donné par Shirley McInnes conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, modifiant le règlement de zonage 2007-115. Le projet de règlement 2017-226 est déposé séance tenante pour adoption.

106-06-17 *Adoption du premier projet de règlement 2017-226 modifiant le règlement de zonage*

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement # 2017-226 modifiant le règlement de zonage 2007-115 soit et est adopté.

107-06-17 *Avis de motion – Règlement d'emprunt*

Avis de motion est donné par Joan Morin conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection et le pavage d'une partie de la rue du Verger.

108-06-17 *Autorisation d'un emprunt temporaire – règlements 2017-220 et 2017-222*

CONSIDÉRANT que l'emprunt faisant l'objet du règlement numéro 2017-220 au montant de 306 800 \$ a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 mai 2017;

CONSIDÉRANT que l'emprunt faisant l'objet du règlement numéro 2017-222 au montant de 432 667 \$ a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec, la municipalité peut, par résolution, contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est dûment proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'autoriser un emprunt temporaire pour un montant n'excédant pas 739 467 \$ contracté à la Caisse Desjardins via le Centre financier aux entreprises Chaudière-Nord;

D'autoriser le maire et le directeur général ou leur remplaçant à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Elzéar, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

109-06-17 *Embauche d'un adjoint au contremaître au service des travaux publics*

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire embaucher un adjoint au contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le comité voirie ainsi que le directeur général ont rencontré des candidats à ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'embaucher M. Alexandre Audet pour le poste d'adjoint au contremaître du service des travaux publics.

D'autoriser M. le Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de M. Audet, tel que présenté au membre du Conseil lors du caucus.

110-06-17 *Rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux*

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour le rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux à cinq entreprises;

CONSIDÉRANT que le tonnage estimé pour l'été 2017 est de 300 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

	\$/Tonnes métriques
Construction B.M.L.	118,07 \$
Les Entreprises Lévisiennes	112,95 \$
Pavages L.G.F.	117,90 \$
Nasco inc.	177,00 \$

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu unanimement

De retenir Les Entreprises Lévisiennes pour effectuer le rapiéçage mécanique et manuel de l'enrobé bitumineux à un coût avant taxes de 112,95 \$ la tonne métrique, soit un montant estimé de 33 885 \$.

111-06-17 *Lignage des rues*

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des prix pour le lignage à cinq entreprises;

CONSIDÉRANT que le lignage longitudinal prévu pour l'été 2017 est de 27 120 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

	\$/m. l.
Marquage et Traçage du Québec	0,195 \$
Dura-lignes	0,345 \$
Lignes Maska	0,192 \$
Signalisation Girard	0,270 \$

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu unanimement

De retenir Lignes Maska pour effectuer le lignage longitudinal à un coût avant taxes de 0,192 \$ le mètre linéaire, soit un montant estimé de 5 207,04 \$.

112-06-17 Réfection d'un segment du rang Bas-St-Thomas – Surveillance de chantier

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de service d'ingénierie entre la MRC de Beauce-Sartigan et la municipalité de St-Elzéar;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection d'un segment du rang Bas-St-Thomas tel que déposé au Programme AIRRL a été jugé conforme aux modalités d'application du programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faites par la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service d'ingénierie aux coûts estimés de 11 945,56 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

D'accepter l'offre de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service de surveillance de chantier aux coûts estimés de 11 945,56 \$.

113-06-17 Réfection d'un segment de la rue du Verger – Plan et devis

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de service d'ingénierie entre la MRC de Beauce-Sartigan et la municipalité de St-Elzéar;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection d'un segment de la rue du Verger tel qu'accepté au programme TECQ a été jugé conforme aux modalités d'application du programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faites par la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service d'ingénierie aux coûts estimés de 10 010,44 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

D'accepter l'offre de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service de conception des plans et devis aux coûts estimés de 10 010,44 \$.

114-06-17 Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement des services route 216 (Est et Ouest)

CONSIDÉRANT que la municipalité a été en appel d'offres pour le prolongement des services sur la route 216;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le prolongement des services sur la route 216;

CONSIDÉRANT que les résultats sont les suivants :

Les services EXP	8 030,00 \$
SNC Lavalin	6 290,92 \$
GHD	9 529,00 \$

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent les services de SNC Lavalin, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le prolongement des services sur la route 216.

115-06-17 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire

ATTENDU que certaines propriétés le long de la rue des Érables (route 216) ne bénéficient pas des services municipaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que la Municipalité souhaite desservir ces propriétés;

ATTENDU que les travaux doivent débiter et se faire rapidement;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que la Municipalité consente à l'établissement d'une servitude d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, soit pour la pose, l'entretien et la réparation de canalisations souterraines d'eau potable ou d'évacuation des eaux usées ou pluviales, ou pour le passage de conduites d'irrigation, contre les lots 3 582 387, 3 582 359, 3 582 358, 3 582 344, 3 581 742, 4 686 168, 4 686 169, 3 581 746, 3 581 747, 3 581 748 et 4 105 742 au bénéfice des lots 3 582 033 et 3 582 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, dont la Municipalité est propriétaire, le tout tel qu'il appert des descriptions techniques préparées par Stéphane Roy, arpenteur-géomètre.

Que l'établissement de cette servitude soit consenti à titre purement gratuit.

Que la Municipalité signe des engagements à servitude avec les propriétaires des lots qui forment le fonds servant à cette servitude afin notamment de pouvoir débiter et faire les travaux avec leur accord sans toutefois que l'acte de servitude soit signé et publié.

Que RICHARD LEHOUX ET MATHIEU GENEST, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude notarié et l'engagement à servitude et à y consentir dans le meilleur intérêt de la Municipalité toutes autres clauses et conditions y contenues, le tout suivant les projets d'acte soumis à la considération des conseillers de cette municipalité et approuvés.

Que lesdits RICHARD LEHOUX ET MATHIEU GENEST soient également autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution.

116-06-17 Demande de dérogation mineure – Simon Marcoux

CONSIDÉRANT que M. Simon Marcoux est propriétaire du lot 3 581 492, situé au 545, route Beaurivage;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence à quinze centimètres (15 cm) de la limite de propriété alors que la réglementation en vigueur dans cette zone exige deux mètres (2 m) dans le cas d'une marge arrière;

CONSIDÉRANT qu'un droit acquis de l'ancienne résidence reconnaît l'implantation à deux mètres quatre-vingt-deux (2,82 m) de la limite de propriété et que l'orientation de l'ancienne résidence est parallèle au chemin d'accès et considérée dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la nouvelle résidence conservera la même orientation et la même implantation que l'ancienne résidence;

CONSIDÉRANT que le demandeur est en attente d'une décision de la CPTAQ pour une demande d'acquisition d'une portion du lot 3 582 887 faite auprès de la Municipalité et que celle-ci a été accordée;

CONSIDÉRANT que l'acceptation par la CPTAQ de la demande viendrait régulariser le tout;

CONSIDÉRANT le délai occasionné par la CPTAQ pour l'étude de cette demande;

CONSIDÉRANT qu'une ligne électrique d'Hydro-Québec est implantée sur sa propriété et qu'une distance de protection de trois mètres (3 m) est exigée;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Simon Marcoux afin d'implanter une nouvelle résidence à quinze centimètres (15 cm) de la limite de propriété.

De considérer conforme l'implantation d'une nouvelle résidence à quinze centimètres (15 cm) de la limite de propriété alors que la réglementation en vigueur dans cette zone exige deux mètres (2 m) dans le cas d'une marge arrière.

117-06-17 *Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)*

ATTENDU que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

D'autoriser l'inscription de madame Joan Morin, monsieur Jean-Yves Marcoux et monsieur Hugo Berthiaume aux assises annuelles de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec.

Que le coût unitaire par élu est de 760 \$ incluant les frais d'inscription. Les taxes et les frais de déplacement sont en sus.

118-06-17 *Projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017*

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

119-06-17 Adoption des états financiers – OMH

CONSIDÉRANT que le rapport financier pour l'OMH de St-Elzéar a été produit par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

M. Hugo Berthiaume déclare son intérêt dans le dossier et quitte l'assemblée pour que le Conseil discute du point suivant.

120-06-17 Projet Oléoduc Énergie Est

CONSIDÉRANT que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;

- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

De s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

De s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

D'exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

M. Hugo Berthiaume réintègre l'assemblée.

121-06-17 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Shirley McInnes de clore l'assemblée. Il est 22 h 30.

Richard Lehoux, Maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et
directeur général